**ASSOCIATION AVICOLE DE HAUTE SAVOIE**

**Assemblée générale du 12 juin 2021**

**PRÉSENTS** :

Maryline et Christophe Mahieu
Jacques Berthet
Franck Castella
Christophe Dericque
Stéphane Dupraz
Jean-Noël Robin
Évelyne Cottet Dumoulin
Vincent Perrillat Amedée
Dimitri Galtier
Stéphanie Fillon
Christine Fascio
Christine Gal
Guy Moenne Loccoz

Joseph Rosset

**EXCUSÉS** :

Jean-Michel Dorange Pattoret
Alexandre Chachay
Yvan Desbiolles
Thomas Engasser
Claude Thomasson
Aurélie Finkelstein
Roland Neplaz

**INTRODUCTION** :

La crise sanitaire a forcé l'annulation des expositions et des covoyages prévus en 2020.
Le CA s'est battu jusqu'à début novembre pour organiser l'exposition de Bonneville.
Une autre difficulté s'annonçait avec la grippe aviaire dont l'alerte est levée désormais.
Le comité est biensûr resté en contact pour se tenir au courant de l'évolution de la situation et partager quelques idées.
Plusieurs expositions s'organisent en France tandis que d'autres restent en suspend vu le risque budgétaire qu'un éventuel confinement engendrerait.
 **C.A** :

Yvan Desbiolles et Christophe Mahieu sont réélus au comité, ce dernier conservant sa place de vice-président.

Christine Fascio est nommée commissaire aux comptes.

Maryline Mahieu nous confirme qu'elle ne se représentera pas au poste de Présidente.
Elle reste toutefois au comité.
Nous la remercions d'avoir endossé la responsabilité du groupe durant toutes ces années.

Évelyne Cottet Dumoulin nous annonce qu'elle ne se représentera pas au poste de secrétaire.  Nous la remercions pour le temps et l'énergie qu'elle nous a offerts. Elle reste adhérente à l'association.

**COMPTES** :

Lecture du Bilan

État des cotisations : une trentaine de personnes sur la quarantaine d'adhérents a réglé sa cotisation.
Il s'avère que plusieurs membres, avec l'âge, ont stoppé la reproduction et les expositions.
Nous remercions les nouveaux adhérents et leur souhaitons la bienvenue.
Pour rappel, la législation stipule qu'un éleveur doit être membre d'un club ou d'une association pour recevoir ses bagues et C.O.
La cotisation doit être réglée entre le 1er janvier et le 31 mars auprès de Jacques Berthet, trésorier-adjoint, par chèque, espèces ou virement.
Les adhérents peuvent aussi anticiper ce règlement lors de l'exposition de Reignier en automne. La carte d'adhésion leur sera alors remise directement.
Une démarche auprès de la banque va être réalisée pour que Jacques puisse déposer les cotisations sur le compte de l'association.
Le montant de la cotisation est maintenu à 18 €.

Cette année marquée par le Covid n'a pas permis de rentrée d'argent liée à l'exposition et à la buvette.

Dorénavant le timbre nécessaire à l'envoi de la carte d'adhérent, des bagues et C.O sera facturé à son destinataire.
Cependant les éleveurs peuvent éviter ce coût en se joignant aux deux premières commandes USARA entre septembre et novembre et en profitant que Maryline livre les enveloppes au dépôt de l'AAHS à La Roche-sur-Foron .

La demande de subventions nous a été refusée par le département l'année dernière mais nous reconduirons le dossier cette année.

Nous remercions Yvan Desbiolles d'avoir pris en charge le cochon et sa préparation lors du repas de l'association à son domicile à Cornier.

Un grand merci également à Gérard Paccot d'avoir fourni le bois qui a permis de construire les plateformes au dépôt .

Approbation des comptes par vote.
 **REPAS D'ASSOCIATION :**Il aura lieu le dimanche 25 juillet 2021 à midi chez Yvan Desbiolles à Cornier.
Chacun est invité à amener quelque chose (entrée, salade, fromage, dessert...)
Nous espérons vous retrouver nombreux pour cette journée festive .

**ORGANISATION DE NOTRE EXPOSITION 2021 :**
Franck Castella a pris contact avec le lycée de Reignier.
Le weekend du 20 et 21 novembre est envisagé pour qu'ait lieu notre exposition annuelle.
Les élèves seraient disponibles pour nous aider.

**PRÉSENTATION D'ANIMAUX** :

Nous visons les foires de Seynod (réponse fin juin), Boege et Saint-Gervais-Les-Bains.

Les membres de l'AAHS qui sont à jour de cotisation peuvent y participer avec leurs bêtes de races pures et vaccinées.

Les bénévoles de l'association apportent sur place le matériel nécessaire aux éleveurs pour exposer leurs bêtes au public.
Les éleveurs sont alors sous couverture de la responsabilité civile de l'association.

Une question est soulevée : un petit pourcentage des ventes d'animaux devrait-il être prélevé au profit de l'association pour améliorer le bilan de fin d'année?

**COVOYAGES** :

Crest (26) les 9 et 10 octobre
Andrézieux-Bouthéon (42) les 27 et 28 novembre
Les éleveurs qui souhaitent s'y inscrire et grouper le transport de leurs bêtes pourront se rapprocher du conducteur pour connaître les horaires et le coût du covoyage.

À ce jour l'association assume 50% des frais des covoyages.
Question : est-ce que 30% ne serait pas suffisant pour encourager les éleveurs sans trop puiser dans les économies de l'AAHS?

Notons que :
-Bletterans aurait prévu d'organiser une course aux points
-La Savoyarde d'aviculture envisagerait son exposition le 3ème week-end de janvier, après Illkirch.
 **JOURNÉE TECHNIQUE** :

Cette année Carine, trésorière de La Savoyarde d'aviculture, organise la journée technique à Poisy.
L'AAHS participe à cet événement depuis quelques années en y invitant ses membres et en prenant en charge la moitié des frais liés à l'intervention des juges.
La Savoyarde a choisi la date du dimanche 5 septembre.
Nous en saurons plus début août.

Une problematique a été soulevée : Si la fête de Seynod nous accueille le 5 septembre comme d'habitude, devons-nous participer quand même à la journée technique de Poisy, ce qui diviserait l'équipe, où est-ce qu'il serait préférable que l'AAHS organise sa journée technique à une date libre ?

EN APARTÉ :

Nous avons vu sur Facebook que certains membres de la Savoyarde d'aviculture se sont récemment déplacés en Haute-Savoie pour vendre des animaux sur un stand avec une bannière annonçant "l'association des éleveurs d'animaux de basse-cour des Savoie", lors de la journée portes ouvertes de la ferme de Chozal (74) .
Nous avons demandé des explications au président de la Savoyarde et attendons sa réponse car nous avons été surpris qu'il ne nous ait pas averti par respect pour notre identité.
La Savoyarde d'Aviculture et l'Association Avicole de Haute-Savoie ayant deux corps bien distincts mais une volonté commune de promouvoir l'aviculture auprès du public, la tendance était d'organiser ensemble des évènements pour rassembler les éleveurs et pérenniser la convivialité entre les deux associations.

PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ : vendredi 25 juin 2021 à 20h30